Elagabal ou Philippe l'Arabe. C'est donc à une patiente reconstruction que se livrent Annie et Maurice Sartre, reconstituant le fil des généalogies évanescentes d'Odainath et de Zénobie (ascendance et descendance), identifiant au passage les membres les plus influents des premiers cercles du pouvoir. L'ouvrage présente deux parties : « Zénobie dans l'histoire » (p. 13-187) et « Une reine de légende » (p. 189-258), traitant de son côté de la réception de Zénobie dans la littérature et les arts, européens et arabes. La première partie est une démonstration magistrale, alternant discussions minutieuses et mises en contexte historique, archéologique et culturelle (philosophie et religion); la seconde s'apparente à un inventaire des expressions artistiques, graphiques (peinture, tapisseries), littéraires et musicales d'un mythe, inconciliable avec les faits historiques. Pointons dans le segment historiographique de cette seconde partie la réhabilitation des travaux du jésuite français Joseph Jouve (1701-1758), l'un des premiers à insister sur les prétentions de Zénobie à la direction de l'Empire romain, thèse largement négligée, jusque dans les ouvrages les plus récents (p. 230-231). Au passage, les auteurs s'en prennent courageusement aux lectures idéologiques d'un certain nationalisme arabe promouvant l'image d'une « Reine » violemment opposée au pouvoir romain, ce qui est un contre-sens historique, « porte-flambeau d'une révolte anticolonialiste en Syrie » (p. 257). L'ouvrage intéressera donc tout à la fois le spécialiste, par la qualité de ses démonstrations, et le lecteur en quête d'une information sur l'histoire de Palmyre, en particulier dans la seconde moitié du troisième siècle, ou sur les survivances d'un mythe aux multiples variantes, de Pétrarque à Rossini, du théâtre (Calderón) à la peinture (Tiepolo), du roman au cinéma, mythe dont le succès n'a guère fléchi avant le début du XXe siècle. Le texte est suivi de quatre annexes : un recueil des inscriptions grecques, araméennes et latines signalant Zénobie, ses parents et ses proches, une discussion relative à la généalogie d'Odainath, un excursus relatif à « Zénobie l'Arménienne à l'opéra », une liste des empereurs romains de 193 à 305; suivent les notes bibliographiques, un glossaire, une chronologie, les sources et auteurs antiques, la bibliographie et un index.

Laurent THOLBECQ

Claude BRIAND-PONSART (Éd.), Centres de pouvoir et organisation de l'espace. Actes du X^e colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord préhistorique, antique et médiévale (Caen 25-28 mai 2009). Caen, Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, Presses universitaires de Caen, 2014. 1 vol. 649 p., nombreuses fig. n/b et coul. (SYMPOSIA). Prix : 42 € (broché). ISBN 978-2-84133-495-7.

Ce volume porte la marque d'Yves Modéran, qui avait été le maître d'œuvre du colloque tenu à Caen en mai 2009. Celui-ci s'inscrivait dans une série de rencontres organisées depuis 1981, d'abord par la Commission de l'Afrique du Nord puis par la Société d'études du Maghreb préhistorique, antique et médiéval en lien ici avec le Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales de l'Université de Caen. Du fait de la disparition d'Y. Modéran, « aucune conclusion ne figure à la fin de cet ouvrage », comme l'écrit l'éditrice scientifique, Claude Briand-Ponsart, p. 9 – on ne rendra compte ici que de ce qui concerne l'Antiquité. Les vingt-huit

contributions ont été distribuées en quatre parties : fonctions urbaines, hiérarchies et réseaux ; la cité et son territoire ; structuration des territoires, espaces tribaux, espaces ruraux ; pratiques funéraires, religions et organisation de l'espace. Sans méconnaître l'intérêt des autres travaux, précis et documentés, on s'attachera à privilégier une dizaine d'études ayant le mieux pris en compte la dimension relationnelle (marquée par la conjonction et) figurant dans l'intitulé. Si la notion d'espace est en relation avec celle de pouvoir, elle se confronte aussi aux aspirations des populations ; et les questions des cités et des gentes sont au cœur de cette confrontation. De fait, un point essentiel est celui du souhait des cités d'obtenir le meilleur statut possible. Deux problèmes reçoivent ainsi une attention particulière. Le premier est celui du lien entre contributio et existence de communautés de citoyens romains, à propos de la Confédération cirtéenne et de la contributio entre Icosium et Ilici ; Gwladys Bernard estime que dans le premier cas la contributio précède de peu la promotion au statut colonial de Rusicade, Chullu et Mileu, alors qu'Icosium a dû être un pagus contribuant à Ilici, avant de devenir indépendante et d'accéder au statut colonial sous Vespasien. Le second problème est la définition de la notion de libertas municipale en Afrique; selon Thouraya Belkahia Karoui, celle-ci ne serait pas, comme on le pense souvent, synonyme d'immunitas (fiscale) mais devrait être comprise comme une « libération » de cités promues au statut latin ou romain. Les aspirations de populations peuvent être d'une autre nature et révéler des tensions : à partir de l'analyse de bornes sur la Fossa Regia, Michel Christol met en évidence le comportement de colons des domaines impériaux désireux de faire progresser le front d'exploitation des marges rurales face à des cités soucieuses de faire respecter leurs droits sur le sol. Différemment, un exemple significatif de gestion différenciée et pragmatique des espaces par Rome est donné par Christine Hamdoune avec le maintien de chefs traditionnels, dits principes, en Tingitane, alors qu'en Césarienne finit par s'imposer la solution des praefecti gentis choisis par les autorités romaines ; quant aux procurateurs, les inscriptions qui attestent leurs interventions sollicitées par les gentes se retrouvent essentiellement dans le cadre des cités. L'action impériale peut aussi être directement créatrice de la structure urbaine, par le biais toutefois d'une longue évolution; c'est ce que montre Arbia Hilali à propos de Lambèse : si le grand camp donne naissance à un vicus militaire, le premier camp, de 81, est à l'origine d'une agglomération civile qui deviendra municipe puis colonie ; l'aboutissement, avec la création de la province de Numidie sous Septime Sévère, est la promotion de Lambèse comme capitale – l'urbs aura pris le relais de l'armée pour créer dans l'espace urbain un cadre d'expression de la culture romaine. Le cas de l'imposante maison-forte, Ksar el-Kaoua, sur les contreforts septentrionaux de l'Ouarsenis (Maurétanie Césarienne), étudié par Jean-Pierre Laporte, mérite d'être classé à part ; d'une part, cette villa permettait à un dominus sans doute citadin d'afficher sa richesse et d'exercer son pouvoir; d'autre part, l'auteur propose que sa destruction ait été due non pas à l'action de Firmus châtiant des chefs locaux ayant refusé de le suivre mais à celle de Théodose l'Ancien prompt à raser, comme le signale Ammien, de riches fundi fortifiés tenus par les révoltés partisans de Firmus. On notera aussi les cas d'implantation dans l'espace de deux structures emblématiques des institutions et des pouvoirs, les arcs monumentaux et les places publiques. Dans un travail synthétique, Caroline Blonce rappelle que le message de l'arc est d'honorer l'empereur et définit trois types de localisation : à l'intérieur du noyau urbain (entrée du forum et des sanctuaires), aux limites de celuici (entrée de la ville) ou en zone extra-urbaine, à la frontière du territoire de la cité. Pierre Gros reprend le dossier de l'identification des trois places adjacentes sur l'esplanade de la colline de Byrsa (fin du II^e siècle ap. J.-C.). Il propose que l'esplanade méridionale soit le siège du culte impérial sous la dynastie antonine, l'esplanade septentrionale étant le forum administratif et juridique de la cité (uniquement celui de la colonie ou abritant aussi des institutions relevant de l'administration provinciale?) avec le temple capitolin, et l'esplanade adjacente ayant un rôle religieux (divinité poliade ancestrale) et administratif, avec une bibliothèque abritant les archives de la cité et celles de la province ; aussi peut-on parler d'imbrication des aspects sacrés et profanes, selon une logique à deux dimensions, celle de l'idéologie du pouvoir et celle de l'efficacité fonctionnelle. La question de l'insertion du religieux dans l'espace est abordée par Néjat Brahmi, qui recense à Volubilis, en dehors du culte impérial, sept groupes organisés autour du culte d'une ou plusieurs divinités, dont trois renvoient à un espace attesté dans la cité : la familia autour des autels domestiques, la communauté autour de la Disciplina (autel trouvé dans un bâtiment ayant peut-être une fonction de casernement), les cultores Domus Augustae ayant fait élever un temple à l'ouest du forum, groupes auxquels il faut ajouter une communauté juive, des soldats qui vouent un culte à Mithra, des Orientaux à Théandrios et Manaf, un collège funéraire de marchands de vêtements sous la protection de Mercure, alors que dans les camps militaires prévaut exclusivement un modèle d'expression romaine. La question du culte de Saturne, héritier de celui de Baal Hammon selon Marcel Le Glay, est reposée par Lamia Ben Abid, dans le cadre des « communes doubles » de Thugga et Thignica. À Thugga, le culte de Saturne sur la place du forum devait être conforme aux rites romains et constituer un élément de cohésion entre les deux communautés, romaine et autochtone; différent devait être celui qui était rendu à Baal Hammon dans l'aire sacrée extra-urbaine. À Thignica, où existait aussi une aire sacrée non identifiée dédiée à Baal Hammon et à Tanit, un temple est dédié à Dis (Pater) et à Saturne et accueille aussi Vesta et Janus ; mais Saturne serait ici le vieux dieu italique et non pas l'héritier de Baal Hammon. Dans les deux cas, le choix de vieilles divinités italiques devait être un moyen pour des communautés romaines de rappeler leurs racines, et le choix de Saturne devait s'expliquer par la place qu'occupait Baal Hammon dans le panthéon local. Pour conclure, les sources, notamment archéologiques et épigraphiques, rendent sans doute plus explicitement compte des orientations du pouvoir central. Or celles-ci traduisent aussi le caractère pragmatique des choix politiques, et donc, indirectement, la prise en compte des contraintes du réel et des comportements locaux. Des aspirations des populations, dans toute leur diversité voire leurs confrontations, sont perceptibles, qu'il s'agisse de promotion statutaire, de recherche d'accroissement des ressources ou d'affirmation de pratiques religieuses. Conformément au vœu exprimé par Cl. Briand-Ponsart, ces actes sont destinés à devenir un outil de référence. Alain CHAUVOT